

Compte-Rendu du Conseil Municipal du lundi 16 février 2015

Vente de terrain à Mr et Mme DEMOULIN

Mr et Mme DEMOULIN (Lotissement Les Pommières) ont fait part de leur souhait d'acquérir une parcelle de terrain jouxtant leur propriété. Après étude, le Conseil consent à leur céder un are de terrain au prix de 60€ HT le m2.

SYDED : Desserte électrique 2^{ème} tranche lotissement Les Pommières

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux de desserte électrique est assurée par le SYDED (Syndicat mixte d'électricité du Doubs). Mme le Maire propose également de confier au SYDED la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Le montant total de ces travaux s'élève à 24 256€ TTC. Après déduction des subventions, la participation de la commune sera de 10 720€ TTC.

Unanimité du conseil.

Changement de siège social du Syndicat de la trésorerie

Mme le Maire expose au Conseil qu'il convient de transférer le siège social du syndicat de la trésorerie. Ceci constituant une modification des statuts, une délibération de chaque commune est nécessaire.

Le siège social sera désormais à la trésorerie, 1, place de l'Europe – 25 630 Sainte-Suzanne.

Unanimité du Conseil.

Tarifs communaux

Le prix de la location de la distillerie (et du pressoir) s'élève à 7 € la journée. Après délibération, le Conseil décide de passer le prix de la location à 10€. Cette délibération s'appliquera pour la campagne 2015 -2016.

Subventions

Le Conseil décide de verser les subventions suivantes :

- 30 € à l'association des sclérosés en plaque
- 50€ à la maison familiale de Montbozon où un élève de Raynans est scolarisé (participation au financement d'un voyage d'études).

Commission bois

A la suite de la démission de Mr MONNIN, responsable de la commission du bois, un nouveau responsable est nommé : Mr RIGOLLOT Laurent. Il sera accompagné de Mrs Gilles RIGOULOT et Philippe LEHMANN.